

Logements cambriolés : les Pays de la Loire rejoignent la moyenne nationale

Insee Flash Pays de la Loire • n° 139 • Mai 2023

En 2022, dans les Pays de la Loire, 12 040 cambriolages de logements sont enregistrés auprès de la police et de la gendarmerie nationales. Avec un taux de 5,9 cambriolages pour 1 000 logements, les Pays de la Loire se situent dans la moyenne française. Relativement peu fréquents dans la région avant 2020, les cambriolages baissent moins qu'ailleurs pendant la crise sanitaire et augmentent nettement en 2022. Ils surviennent davantage sur les territoires où la population est dense, les niveaux de vie élevés ou les inégalités marquées. Au sein de la région, l'aire d'attraction de Nantes concentre 4 cambriolages sur 10.

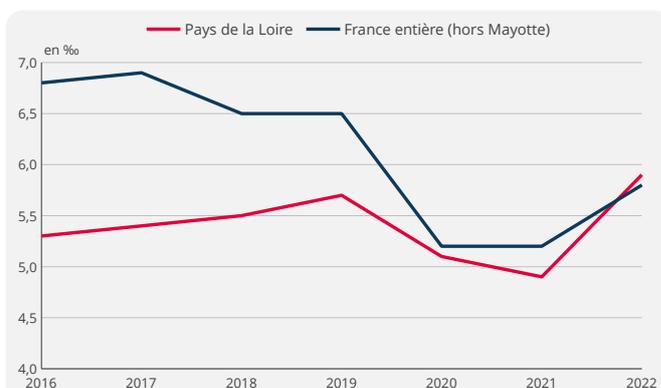
En 2022, les services de police et de gendarmerie nationales enregistrent 12 040 **cambriolages** dans les Pays de la Loire, soit 5,9 cambriolages pour 1 000 logements. Les cambriolages de logements sont aujourd'hui aussi fréquents dans la région qu'en France hors Mayotte (5,8 ‰). Ils incluent les tentatives de cambriolages, qui concernent environ un quart des cas au niveau national.

Depuis la crise sanitaire, des cambriolages aussi fréquents qu'en moyenne nationale

Si les Pays de la Loire étaient significativement moins touchés par les cambriolages avant 2020, les évolutions récentes placent la région au niveau de la moyenne nationale ► **figure 1**. En effet, entre 2016 et 2022, le nombre de cambriolages augmente de 10 % dans la région (soit +1 120), alors qu'il diminue de 15 % en France hors Mayotte. L'augmentation de la population régionale sur la même période (+4 %) est plus faible que la hausse des cambriolages ► **sources et méthode**.

Cette évolution n'est pas continue sur la période. De 2016 à 2019, les tendances sont légèrement à la hausse dans la région et à la baisse en France. Puis, en 2020 et 2021, le nombre de cambriolages diminue nettement sous l'effet des mesures sanitaires maintenant les personnes à domicile (confinement, isolement des personnes contaminées ou cas contacts, télétravail, etc.). La baisse est toutefois moins marquée dans la région qu'en moyenne nationale. Enfin, l'année 2022 se distingue par une forte hausse du nombre de cambriolages, dans toutes les régions et plus fortement encore dans les Pays de la Loire (+21 % contre +11 % au niveau national). La Bretagne et les Pays de la Loire sont les deux seules régions pour lesquelles le nombre de cambriolages de 2022 dépasse leur niveau de 2019.

► 1. Nombre de cambriolages enregistrés pour 1 000 logements entre 2016 et 2022



Note : à partir de 2020, les taux se rapportent au nombre de logements de 2019 (dernière année connue). Ils n'intègrent donc pas les évolutions récentes du parc de logements.

Sources : SSMSI, base statistique communale de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie ; Insee, recensement de la population (RP) 2016 à 2019.

Les éléments préparatoires à cette publication ont été réalisés dans le cadre d'une collaboration entre l'Insee et le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI).

Dans le cadre de leur activité judiciaire, les services de police nationale et les unités de gendarmerie rédigent des procédures relatives à des infractions. Ces infractions ont pu être constatées suite à une plainte, un signalement, un témoignage, un flagrant délit, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité. Les cambriolages et tentatives de cambriolages de logements étudiés dans cette publication sont issus de la base statistique communale produite par le SSMSI à partir de ces enregistrements.

Cette publication régionale s'accompagne de deux publications nationales dans les collections de l'Insee et du SSMSI ► **pour en savoir plus**.

Le SSMSI

Les zones les plus urbaines sont davantage cambriolées

La fréquence des cambriolages diffère grandement selon les types de territoires. Les cambriolages sont avant tout plus fréquents à proximité des grandes villes, dans la région comme au niveau national. Ainsi, les taux les plus élevés sont mesurés à proximité de Nantes, plus grande ville de la région avec 319 000 habitants en 2019. Dans les Pays de la Loire, le lien est net entre cambriolages et densité de population. En effet, la fréquence des cambriolages décroît continûment depuis les communes urbaines les plus denses jusqu'aux communes les plus rurales.

À type de commune comparable, les taux de cambriolages régionaux sont supérieurs à la moyenne nationale, d'autant plus pour les communes urbaines. Combinées à ces effets de densité, de nombreuses caractéristiques communales liées aux cambriolages s'ajoutent : niveaux de vie médians des habitants, inégalités de revenus dans le voisinage, concentration de maisons et de résidences principales, etc.

4 cambriolages sur 10 dans l'aire de Nantes

L'aire d'attraction de Nantes enregistre 5 020 cambriolages en 2022, soit 42 % de l'ensemble des cambriolages de la région. Ce territoire concentre ainsi beaucoup plus les cambriolages qu'il ne concentre les logements (24 %). Avec un taux de cambriolages de 10,2 ‰, Nantes fait partie des aires d'attraction de 200 000 habitants ou plus les plus exposées aux cambriolages. Au sein de la région, parmi les aires les plus peuplées, celles de Saint-Nazaire (7,6 ‰), du Mans (6,2 ‰) et des Sables d'Olonne (5,8 ‰) se caractérisent également par des taux supérieurs ou égaux à la moyenne nationale ▶ figure 2. A contrario, dans les aires d'Angers (4,3 ‰), Laval et La Roche-sur-Yon (taux inférieurs à 4 ‰) les cambriolages sont moins fréquents.

► Définitions

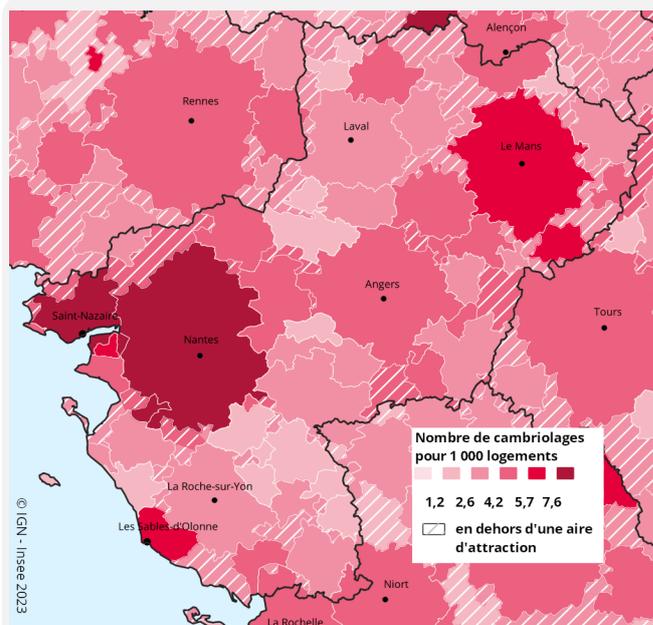
Le **cambriolage** de logement est un vol dans un local d'habitation, aggravé quand il est commis par effraction, ruse ou escalade. L'usage de fausses clés pour entrer dans les lieux est assimilé à une effraction. La tentative de cambriolage est considérée par la justice au même titre qu'un cambriolage abouti.

L'**aire d'attraction d'une ville** désigne un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.

► Pour en savoir plus

- **Milin K., Silhol J.**, « Moins de cambriolages de logements depuis la crise sanitaire sur une majeure partie du territoire », *Insee Focus* n° 299, mai 2023.
- **Milin K.**, « Davantage de cambriolages de logement enregistrés dans les communes urbaines, aisées et voisines de forte inégalités sociales », *Interstats Analyse* n° 60, SSMSI, mai 2023.
- **Poissonnier A., Chenu B., Milin K.**, « Géographie de la délinquance à l'échelle communale en 2022 », *Interstats Analyse* n° 56, mars 2023.
- **Insee**, « Cambriolages », in *Sécurité et Société*, coll. « Insee Références », édition 2021.

► 2. Nombre de cambriolages enregistrés pour 1 000 logements en 2022, par aire d'attraction des villes



Note : une zone hachurée correspond à l'agrégat des communes hors attraction d'une ville du département, pris dans son ensemble.

Sources : SSMSI, base statistique communale de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie ; Insee, recensement de la population (RP) 2019.

La très grande majorité des communes qui connaissent plus de 10 cambriolages pour 1 000 logements sont situées dans l'aire de Nantes (exception faite de communes trop petites pour que le taux soit interprétable). En particulier, certaines communes périphériques s'illustrent en 2022 par des taux de cambriolages élevés : entre 15 ‰ et 16 ‰ à Rezé, La Chapelle-sur-Erdre, Vertou, Saint-Sébastien-sur-Loire, et Sucé-sur-Erdre, ou encore 13 ‰ à Orvault, Saint-Herblain et Couëron. Ces communes combinent souvent plusieurs caractéristiques liées aux cambriolages de logements : forte densité de population, concentration de niveaux de vie élevés, inégalités de revenus, etc. En outre, ces taux peuvent masquer de fortes hétérogénéités infracommunales. ●

Guillaume Coutard, Maëlle Fontaine (Insee)

► Sources et méthode

Cette publication a été réalisée en collaboration avec le **service statistique ministériel de la sécurité intérieure** (SSMSI). Les nombres de cambriolages (y compris tentatives) par commune sont issus de la base statistique communale de la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie nationales. Seuls les cambriolages portés à la connaissance des forces de sécurité intérieure sont inclus dans ces données.

Selon l'enquête de victimation *Cadre de vie et sécurité* du SSMSI, 69 % des victimes de cambriolages déposent plainte auprès des forces de l'ordre, contre 33 % pour les tentatives de cambriolage.

Les taux de cambriolages communaux en 2022 rapportent les nombres de cambriolages de 2022 aux nombres de logements de 2019 (dernier millésime disponible du **recensement de la population**). Ces taux n'intègrent donc pas les évolutions du parc de logements depuis cette date et doivent être interprétés avec précautions dans les territoires les plus dynamiques.

